L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 17 FEVRIER.

LE CONCLAVE.

Voici la liste des cardinaux qui composent le Sacré-Collége:

Cardinaux de l'ordre des évêques.

1 Louis Amat di Filippo e Sorso, né à Cagliari, en 1809, vice-chancelier de l'Eglise, cardinal le 19 mai 1837.
2 Camillus di Pietro, né à Rome en 1806, évêque d'Albano, cardinal in petto le 19 décembre 1853, cardinal le 16 juin 1856.
3 Charles Sacconi, né à Montalto en 1808, évêque de Palestrina, cardinal le 27 septembre 1861.
4 Philippo Maria Guidi, né à Bologne en 1815, évêque de Palestrina, cardinal le 16 mai 1863.
5 Louis Bilio, né à Alexandrie en 1826, évêque de Sabine, cardinal le 22 juin 1866.
6 Charles Louis Morichini, né à Rome en 1805, archevêque de Bologne, cardinal le 15 mars 1842.

Cardinaux de l'ordre des prêtres.

1 Frederick Jean Joseph Celestin, Prince de Schwartzenberg, né à Vienne en 1809, archevêque de Prague, cardinal le 24 janvier 1842.
2 Dominico Carafede Traetto, né à Naples en 1805, cardinal le 22 juillet 1844.
3 Fabius Maria Asquini, né à Fagagna, en 1802, cardinal le 21 avril 1845.
4 François Auguste Donnet, né à Bourg Argental (France) en 1795, archevêque de Bordeaux en 1837, cardinal le 15 mars 1852.
5 Joachim Pecci, né à Carpiento en 1810, évêque de Pérouse, cardinal le 15 mars 1853.
6 Antonio Maria Panebianco, né à Terranova en 1808, cardinal le 27 septembre 1861.
7 Antonio de Luca, né à Bronte en 1806, cardinal en mars 1863.
8 Antonio Benedicto Antonucci, né à Subiaco en 1789, archevêque d'Ancône et évêque d'Umana, cardinal le 15 mars 1858.
9 Joseph Andreo Bizarri, né à Paliano en 1802, cardinal le 16 mars 1863.
10 Jean Joseph Pietra, né à Champforgueil en 1812, cardinal le 16 mars 1863.
11 Henri Marie Gaston de Bonnechose, né à Paris le 30 mars 1800, archevêque de Rouen en 1858, cardinal le 21 décembre 1863.
12 Paul Cullen, né à Dublin en 1803, archevêque de Dublin, cardinal le 22 juin 1866.
13 Gustave Adolphe de Hohenlohe, né à Rothenburg en 1823, cardinal le 22 juin 1866.
14 Lucien Bonaparte, né à Rome en 1828, cardinal le 13 mars 1868.
15 Innocent Ferrieri, né à Fano en 1810, cardinal le 13 mars 1868.
16 Joseph Berardi, né à Ceccano en 1810, cardinal le 13 mars 1868.
17 Juan Ignacio Moreno, né à Guatemala en 1817, cardinal le 13 mars 1868.
18 Raphael Monaco La Valletta di Chieti, né à Aquila en 1827, cardinal le 13 mars 1868.
19 Ignace Cardoso, né à Murca (Portugal) en 1811, archevêque de Lisbonne, cardinal le 22 décembre 1873.
20 René François Régnier, né à Saint-Quentin en 1794, archevêque de Cambrai en 1850, cardinal le 22 décembre 1873.
21 Flavius Chigi, né à Rome en 1810, archevêque *in partibus* de Myra, cardinal le 22 décembre 1873.
22 Alexandre Franchi, né à Rome en 1819, archevêque *in partibus* de Thessalonique, préfet de la Propagande, cardinal le 22 décembre 1873.
23 Joseph Hippolyte Guibert, né à Aix en 1802, archevêque de Paris en 1871, cardinal le 22 décembre 1873.
24 Louis Oreglia di Santo Stefano, né à Bene en 1828, archevêque *in partibus* de Damiette, cardinal le 22 décembre 1873.
25 Jean Simor, né à Alba Reale en 1813, archevêque de Strigonia, cardinal le 22 décembre 1873.
26 Thomas Maria Martinelli, né à Lucques en 1827, cardinal en 1873.
27 Pierre Gianelli, né en 1807, archevêque de Sardis, cardinal le 15 mars 1875.
28 Nicolas Ledochowski, né à Gork en 1822, archevêque de Posen, cardinal le 15 mars 1875.
29 John McCloskey, né à Brooklyn en 1810, archevêque de New York en 1864, cardinal le 15 mars 1875.
30 Henry Edward Manning, né à Totteridge (Angleterre) en 1808, archevêque de Westminster, cardinal le 15 mars 1875.
31 Victor Dechamps, né à Malines (Belgique) en 1810, archevêque de Malines, cardinal le 15 mars 1875.
32 Roger Mattei, né à Rome en 1811, patriarche de Constantinople, cardinal le 17 septembre 1875.
33 Jean Simeoni, né à Pagliano en 1817, archevêque *in partibus* de Chalcédoine, cardinal le 15 mars 1875, secrétaire d'Etat du Vatican.
34 Godefroy Brossais Saint-Marc, né à Rennes en 1813, archevêque de Rennes en 1859, cardinal le 17 septembre 1875.
35 Bartolomeo d'Avanzo, né à Avella en 1811, évêque de Calvi et Tano, cardinal le 3 avril 1876.
36 Giambattista Franzelin, né à Altino (Tyrol) en 1816, cardinal le 3 avril 1876.
37 Domino Bartolini, né à Rome en 1813, cardinal le 15 mars 1875.
38 François de Paul Benardides y Navarretta, né à Baza (Espagne) en 1810, patriarche des Indes, cardinal le 12 mars 1877.
39 François Aguazzo, né à Naples en 1807, archevêque de Capoue, cardinal le 12 mars 1877.
40 Emmanuel Garcia Gil, né à San Salvador en 1802, archevêque de Saragosse, cardinal le 12 mars 1877.
41 Edward Howard, né à Nottingham en 1829, cardinal le 12 mars 1877.
42 Michel Paya y Rico, né à Beneiama, (Espagne) en 1811, archevêque de Compostelle, cardinal le 12 mars 1877.
43 Louis Marie Eusèbe Joseph Caverot, né à Joinville (France) en 1806, archevêque de Lyon en 1877, cardinal le 12 mars 1877.
44 Louis de Canossa, né à Vérone en 1809, cardinal le 12 mars 1877.
45 Louis Serafini, né à Magliano en 1808, évêque de Viterbe, cardinal le 12 mars 1877.
46 Joseph Mihalovitz, né à Torda en 1814, archevêque d'Agram, cardinal le 22 juin 1877.
47 Jean Kutschker, né à Wiese en 1810, archevêque de Vienne, cardinal le 22 juin 1877.
48 Lucidus Maria Parocchi, né à Mantoue en 1833, archevêque de Bologne, cardinal le 22 juin 1877.

Cardinaux de l'ordre des diacres.

1 Prosper Caterini, né à Onano en 1795, cardinal le 7 mars 1853.
2 Theodolphe Mertel, né à Allumiere, en 1806, cardinal le 15 mars 1853.
3 Domenico Consolini, né à Sinigaglia en 1806, cardinal le 22 juin 1866.
4 Edouard Borromée, né à Milan en 1822, cardinal le 13 mars 1868.
5 Lorenzo Hilarion Randi, né à Bagnacavallo en 1818, vice camerlingue, cardinal le 17 septembre 1875.
6 Bartolomeo Pacca, né à Benévent en 1817, majordome du Vatican, cardinal le 17 septembre 1875.
7 Lorenzo Nina, né à Recanati en 1812, cardinal le 12 mars 1877.
8 Enée Sbarretti, né à Spolète en 1808, cardinal le 12 mars 1877.
9 Frédéric de Falloux du Coudray, né à Angers en 1815, cardinal le 12 mars 1877.

REUNION DU CONCLAVE.

Dix jours après la mort du pape, c'est-à-dire le lendemain de ses funérailles, les membres du Sacré Collége se réunissent dans la chapelle Sixtine et assistent à une messe du Saint-Esprit qui est célébrée par leur doyen, puis ils se rendent dans la partie du Vatican qui leur est réservée et qui va devenir pour eux une véritable prison jusqu'à ce que la mission qui leur est confiée, c'est-à-dire l'élection d'un nouveau pape, soit terminée. Cette partie du Vatican comprend les chapelles Sixtine et Pauline.

Aussitôt leur arrivée dans la seconde de ces chapelles, le cardinal doyen donne lecture des bulles papales sur les conclaves et chacun jure de les observer. Le serment de fidélité et celui de garder le secret le plus absolu sur les actes de la sainte réunion sont demandés aux cardinaux et aux gardiens, et trois cardinaux choisis dans les trois ordres d'évêques, prêtres et diacres, accompagnés par le grand chambellan et le premier maître des cérémonies, se livrent à un examen minutieux de chacune des chambres réservées aux membres du conclave, afin de bien s'assurer qu'aucun étranger n'a pu y pénétrer. La seule porte de communication est fermée par deux fortes serrures à l'extérieur et deux à l'intérieur et le conclave est ainsi définitivement constitué.

Les cellules sont tirées au sort; il n'est pas rare que des cardinaux opposés d'intérêts soient voisins de conclave; alors on prend des précautions infinies pour n'être pas entendu d'une cellule à l'autre.

En cellule, le cardinal est assisté par un secrétaire et un gentilhomme: ce sont les conclavistes. Les cardinaux-princes en ont trois.

Cet emploi oblige à un service de domesticité, ce qui ne l'empêche pas d'être recherché par de jeunes prélats. Un sacristain, un sous-sacristain, un confesseur, un secrétaire du collége, quatre maîtres des cérémonies, deux médecins, deux pharmaciens, deux barbiers, deux aides, un maçon, un charpentier et douze *facchini*, valets habillés en violet, composent le service du conclave.

Lorsque les cardinaux sont entrés au conclave, bien avertis de ce qui se passe, s'ils ne se sentent pas la force d'y rester jusqu'à la fin de l'élection, toutes les portes sont fermées à clé, toutes les avenues sont gardées, au dedans et au dehors.

C'est par des tours que sont servis les aliments; et c'est par eux que l'on communique au dehors avec les ambassadeurs et les envoyés, en présence et avec l'autorisation des chefs d'ordre, placés sous la haute autorité du cardinal camerlingue, qui exerce l'autorité du pape pendant l'interrègne.

Lorsqu'un cardinal est malade, il peut sortir du conclave mais il ne peut pas y rentrer.

Aux extrémités des corridors murés il y a de haut châssis vitrés, c'est par là qu'ont lieu les entretiens autorisés; on y parle à haute voix et en italien, aucune autre langue n'étant admise.

La chambre apostolique fait tous les frais du conclave, elle pourvoit à la dépense de la table des cardinaux; plusieurs d'entre eux, qui ont leurs officiers, préfèrent être servis par leur propre maison.

Le transport de ces dîners forme un long cortége; arrivé à la porte du Vatican, chaque chef d'office nomme son maître et se fait ouvrir. Tous les mets sont visités; on a même le droit d'ouvrir les volailles, les [illegible] tout ce qui peut être soupçonné de servir à des communications. Les verres et les bouteilles doivent être transparents; les fruits doivent laisser apercevoir leur intérieur. Malgré toutes ces précautions, c'est par les aliments que s'introduisent toutes les communications occultes; on a donné aux mets une signification hiéroglyphique; le dessert est surtout fécond en emblèmes, les fruits y ont un langage. Un avis, transmis dans le noyau d'une pêche, fit avorter un choix fixé au lendemain et bouleversa toutes les combinaisons; on attribue cette manœuvre à un ambassadeur de France.

Ainsi que nous l'avons dit hier, c'est dans la célèbre chapelle Sixtine, au palais du Vatican, que les scrutins du vote sont déposés, suivant un ordre déterminé, dans un calice placé sur l'autel.

Chacun de ces bulletins, préparé à l'avance par les conclavistes, contient le nom de l'élu, celui du votant et une devise choisie par lui; il est scellé par un cachet de fantaisie fait exprès et qui n'est pas celui du cardinal. Chaque cardinal porte son bulletin sur une patène d'or.

Les votes des cardinaux malades sont apportés par les infirmiers qui les ont recueillis dans les cellules, et déposés dans un coffre fermé qui les reçoit par une fente pratiquée au-dessus.

Pour être élu pape, il faut réunir les deux tiers des voix.

Les bulletins des scrutins annulés sont brûlés.

Le conclave peut rester et reste quelquefois très longtemps en séance; pour Grégoire XVI, la délibération dura deux mois et un jour.

Pie IX fut élu plus vite. Le conclave réuni le 11 juin 1846, fit connaître son vote, deux jours après.

APRES L'ELECTION.

Enfin l'élection est terminée et elle est reconnue valide: les deux premiers maîtres des cérémonies, le sacristain et le secrétaire du Sacré-Collége entrent ensemble dans la chapelle. Ce dernier, avec le plus âgé des cardinaux-évêques, le camerlingue, le premier des cardinaux-prêtres et le premier des cardinaux-diacres, s'avance devant le candidat élu qui est assis sous son dais comme tous les autres cardinaux sous le leur et lui pose la question suivante: "Acceptez-vous l'élection ainsi canoniquement faite qui vous a nommé souverain-pontife?" Si l'élu répond affirmativement, tous les dais à l'exception du sien sont abaissés et le plus âgé des cardinaux demande au nouveau pape quel nom il veut porter. Le premier maître des cérémonies comme notaire du Saint-Siége proclame ensuite le nom du pontife à haute voix et dresse un acte qui est successivement signé par le second maître des cérémonies, le sacristain et le secrétaire du Sacré-Collége.

Le nouveau pape revêt alors le costume pontifical, puis il s'assoit dans la chaise papale, les cardinaux s'inclinent et le cardinal camerlingue lui présente "l'anneau du pêcheur."

C'est l'instant où les cardinaux-diacres sortent du Vatican, et le premier cardinal-diacre, élevant la croix dont il est porteur dit au peuple assemblé: "Je vous annonce avec joie que nous avons choisi pour souverain-pontife l'éminent et révérend seigneur.... qui a pris le nom de....

La chapelle Pauline est alors ouverte et tous ceux qui avaient été admis dans l'intérieur du conclave viennent baiser les pieds du nouveau pape. Les prélats, les nobles romains et leur suite se hâtent bientôt de présenter leurs hommages au successeur de saint Pierre, puis le souverain-pontife fait une visite au plus âgé des cardinaux et à ceux de ces derniers que la maladie retiendrait chez eux, puis il notifie son élection aux représentants des nations étrangères.

Tels sont tous les détails de l'élection d'un pape, et telles sont les cérémonies qui vont avoir lieu à Rome.

—Quelques jours avant sa mort, le 2 février 1878, Pie IX avait pu célébrer le 75e anniversaire de sa première communion. On sait que c'est le 7 février qu'il est mort.

SAINTE-SOPHIE.

Lorsque, le 29 mai 1453, Mahomet fit son entrée triomphale dans Constantinople, il s'arrêta devant l'église Sainte-Sophie, descendit de cheval, et montant le premier à l'autel, la consacra lui-même à l'islamisme.

Depuis ce moment — il y aura quatre cent vingt cinq ans bientôt — la basilique n'a plus retenti de chants chrétiens. Dans quelques jours, dans quelques heures peut être, un état major russe suivant le même chemin parcouru jadis par Mahomet, s'arrêtera comme lui devant Sainte Sophie. Que fera-t-il ensuite?

Il y a une croyance que depuis plus de quatre siècles, dans la plus pauvre des chaumières comme dans le plus riche des palais, depuis la mer Noire jusqu'à l'Oural, de la mer Blanche à la mer Caspienne, tout Russe transmet à son fils; il n'est pas un seul des soldats du grand duc Nicolas qui, à toute heure, ne l'ait présente à la mémoire, et voici sa légende:

Les vaincus de Mahomet s'étaient réfugiés dans l'église Sainte-Sophie; ils y attendirent en vain l'apparition de l'ange qui, à en croire une prédiction répandue dans le peuple, devait repousser l'ennemi. mais les portes du temple se brisèrent sous la hache des vainqueurs, et aucun miracle ne vint sauver les chrétiens. Dès cet instant le pillage, l'incendie, les profanations de tous genres signalèrent le triomphe des musulmans. Massacrant sans pitié, les femmes, les vieillards et les enfants, ils foulaient aux pieds leurs victimes pour s'approcher de l'autel où un prêtre immobile, les bras levés, tendait vers le ciel le calice d'or comme pour supplier Dieu de l'arracher aux mains des infidèles.

Quand les Turcs eurent tout tué, au moment où ils levaient leurs poignards ensanglantés sur le prêtre, celui ci disparut soudain dans la muraille; alors seulement Mahomet entra. Les assistants lui affirmèrent le miracle, et un second mur de briques cimentées vint doubler le premier pour empêcher le prêtre de sortir.

Ce mur on le montre encore au voyageur, et le plus petit paysan russe a dans le cœur le désir de délivrer le prêtre muré qui attend, depuis plus de quatre cents ans, le retour des chrétiens.

L'habitude des Russes, depuis le général en chef jusqu'au dernier des soldats, est de prier à toute occasion. Dès qu'un corps de troupes arrive dans une localité, le premier soin de l'état major est de chercher une église où l'on puisse, à genoux, remercier le Seigneur. Il sera fait à Constantinople comme ailleurs, et aucune église chrétienne n'existant à Stamboul, Sainte Sophie s'indiquerait d'elle-même pour l'office solennel si la légende du prêtre ne l'avait, depuis des siècles, désignée à la nation russe tout entière.

Les Russes y chanteront donc l'office, quand bien même leur séjour à Constantinople ne serait que d'une heure; et cette condition de paix qui n'entrera probablement pas dans les discussions diplomatiques, n'est pas celle qui, aux yeux des mondes chrétien et musulman, aura la moindre importance.

LE POISON DES FLEURS.—Hier soir plusieurs personnes étaient venues souhaiter la fête à Mlle Pauline M....... et lui avaient offert de magnifiques bouquets.

La jeune fille, heureuse de l'affection que tous lui témoignaient, renferma ces bouquets dans sa chambre à coucher et, après avoir passé la soirée avec les invités, rentra chez elle sans prendre la précaution de retirer les fleurs.

Ce matin, Mme M...... ne voyant pas venir sa fille, qui d'habitude se levait toujours la première, pénétra dans sa chambre, la trouva couchée dans son lit ne donnant plus signe de vie. Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les secours inspirés par l'amour maternel et la prompte arrivée d'un médecin que Mlle Pauline a pu être rappelée à la vie.

— Il est question d'organiser, à Paris, pour l'époque de l'Exposition universelle, un vaste concours de littérature et de poésie, où seraient convoqués tous les écrivains du globe.

La présidence du jury serait donnée au "poëte national" Victor Hugo.

Une pétition dans ce sens vient d'être adressée au conseil général, qui, selon toute probabilité, prêtera son concours à ce projet.

PIANOS DE PLEYEL.—Nous publions plus loin une annonce de MM. Pleyel, Wolff & Co. qui déclarent que M. Louis Grunewald, de la Salle Grunewald, est le seul agent autorisé par eux pour la vente de leurs pianos dans les Etats du Sud et le seul qui reçoit les pianos directement de la grande fabrique. MM. Pleyel, Wolff & Co. déclarent en conséquence qu'ils ne seront pas responsables de la qualité d'aucun piano, dit piano Pleyel, vendu par un autre établissement.

M. Louis Grunewald annonce de son côté qu'il a reçu par le steamer Oberon et le navire Louisiane 24 pianos de Pleyel, droits, grands pianos de salon et grands pianos de concert, un des plus beaux assortiments qu'on ait jamais vus, et qui sont offerts aux plus bas prix et aux conditions les plus favorables pour le paiement. M. Grunewald invite les acheteurs à se méfier de ces marchands de contrebande qui offrent des pianos dits Pleyel et qui n'en sont que l'imitation. Voyez ces deux annonces.

PIANOS DE CHICKERING.— Ces pianos dont le magasin de M. Philip Werlein, rue du Canal 135, offre un choix considérable, sont parmi les plus célèbres d'Amérique et la fabrication des pianos de tous genres a pris un immense développement depuis une vingtaine d'années. Les pianos Chickering sont remarquables par leur sonorité, par l'élasticité des touches et leur durabilité. Ils produisent un effet brillant et présentent au jeu des facilités toutes particulières. La maison Werlein a, en outre, un assortiment de 200 pianos et orgues de toutes qualités, neufs ou de seconde main et ces instruments sont offerts à des prix très réduits et à des conditions très avantageuses et très faciles à remplir. La même maison importe directement des instruments de musique de divers genres, et répare, loue et accorde les pianos aux prix les plus réduits. Voyez l'annonce.

FEUILLETON.

Commencé le 10 Février.

LE DEMON —DE— MONTCHEVREUIL.

—PAR—

M. DE LESCURE.

Suite.

En proie à une pensée unique, la vengeance, ils foulaient aux pieds, sans même prendre garde à leur odorant soupir, les premières fleurs du printemps: la violette, le narcisse jaune et la primevère qui émaillaient la mousse où s'accroupissaient leurs pas. En vain la lumière blafarde des lanternes qui éclairaient leur impatiente recherche, leur montrait dans leur nudité lascive les statues de la mythologie érotique, aux pieds desquelles les beautés chères au Palais-Royal tenaient jadis leurs décamérons. En vain, derrière les colonnades des ruines factices, tapissées de lierre, et les monuments pseudo-égyptiens, dont le faux goût de 1785 recherchait la décoration artificielle, semblaient passer et s'évanouir des ombres galantes. Montchevreuil et Candéran ne pensaient qu'à se tuer.

—Voilà, je crois, notre affaire, dit ce dernier en s'arrêtant au milieu de l'enceinte d'une sorte de petit Colysée. Le sable est moins glissant que la mousse. Un léger murmure annonce le voisinage d'une source qui peut avoir son utilité. Ces débris de colonnes sont des porte-flambeaux tout trouvés. Enfin, aucun bruit ne nous dérangera, car notre arrivée a fait fuir les seuls hôtes du lieu.

En effet, au premier bruit des pas grinçant sur le sable de l'aire, quelques oiseaux, réveillés en sursaut, avaient fui à tire d'ailes, abandonnant leurs nids.

—Soit, acquiesça Montchevreuil. Mais puisque nous nous passons en tout, le plus possible, des formes, ne pourrions-nous vu la fraîcheur de la saison, nous dispenser de mettre habit bas? Aucun de nous, certes, n'est armé, comme on disait jadis, et votre épée ne rencontrera pas plus que la mienne l'impénétrable réseau de mailles.

—J'allais vous proposer, répondit Candéran, cette petite commodité.

—En ce cas, rien ne nous arrête plus, s'écria Montchevreuil. En garde, et chacun pour soi!

Les deux adversaires mirent à la fois l'épée à la main et aussitôt résonna dans la nuit le bruit du fer choquant le fer.

Crépillon, après avoir, de chaque côté du champ-clos, posé, sur un fût de colonne tronquée, une de ses lanternes, s'était assis, à distance égale des deux parties, attentif, quoique neutre, sur un chapiteau renversé.

Il était là, jouissant du spectacle et applaudissant de l'œil, que traversait une fauve lueur, aux coups émouvants, sans songer d'ailleurs à s'enorgueillir de cette faveur du hasard, et trouvant tout naturel, lui Crépillon, que deux beaux messieurs, du monde dont il n'était pas, avec cette circonstance aggravante que l'un était son maître, s'égorgeassent pour le distraire.

Du reste, il faut en convenir, la scène était étrange et eût offert un ragoût dramatique et pittoresque à des curieux plus raffinés, à des *dilettanti* plus exigeants que cet habitué des théâtres subalternes du boulevard, demeuré gamin et titi sous sa casaque de groom et sa toque de jockey.

Ce duel aux lanternes n'avait rien de vulgaire. Les deux fanaux, placés face à face, coupaient l'aire sablée des rayons crus d'une lumière rasante, dont un vent léger, qui faisait osciller la flamme sous son boisseau vitré, relevait et faisait s'entrecroiser les flèches étincelantes.

Au milieu de l'orbe éclatant formé par le rayonnement de ces falots qui semblaient se battre eux aussi, à distance, à coups de lumières, deux hommes, deux ombres, tantôt s'avançant en plein sur ce tapis rougeâtre et y dessinant des silhouettes d'une fantastique mobilité, tantôt rompant jusqu'aux ténèbres, que le contraste rendait encore plus noires, s'escrimaient avec une verve furieuse, envahis peu à peu par cette fatigue ardente qui donne la soif du sang.

La première passe demeura sans résultat. Les combattants étaient des tireurs habiles et renommés, et ne pouvaient guère, à cette première épreuve, que tâter leur jeu et se montrer réciproquement leur force.

A la deuxième, soit crampe subite et lassitude, soit, comme il le dit plus tard, qu'il eût glissé sur une écorce d'orange cachée dans le sable, le comte de Montchevreuil faillit à la parade. Le soubresaut de la chûte évitée fut tel que son épée lui échappa des mains et qu'il se trouva découvert, prêtant la poitrine à l'assaillant.

Emporté par l'élan d'une charge à fond, Jacques de Candéran ne put retenir son épée. Mais un mouvement de surprise et de généreux scrupule avait fait dévier, suivant son vœu, la pointe étincelante qui ne fit de dommage qu'au collet de l'habit de Montchevreuil lequel fut percé de part en part.

—Je l'échappe belle, murmura Montchevreuil en se redressant.

—Remettez-vous, monsieur, dit gravement Candéran. Bien que le combat soit à outrance, je ne veux profiter d'aucune faveur du hasard, et je remercie Dieu de m'avoir permis de ne pas vous frapper désarmé. Je n'ai jamais eu de goût pour ces trop faciles victoires, qui atteignent l'ennemi à terre.

—Je vous rends grâces, monsieur, répondit Montchevreuil, frappé malgré lui de cette loyauté chevaleresque et qui sentait plus la générosité du procédé que la leçon de l'allusion.

—Très bien! ne put s'empêcher d'opiner Crépillon.

—Silence, trigaud! ordonna Montchevreuil humilié de cette approbation.

Puis enchanté de décharger sur quelqu'un la colère que lui causait sa maladresse, par laquelle il s'était exposé à la clémence d'un adversaire et à l'intervention d'un subalterne, il punit l'indiscrétion de Crépillon, et le rappela au sentiment de ses devoirs en sou[ff]letant rudement la toque de son groom ébahi d'un fouetté de son épée, qu'il avait ramassée.

L'air frais fit aussitôt son effet sur le cerveau fiévreux de Crépillon décoiffé. Il éternua si comiquement que Candéran ne put s'empêcher de rire.

Montchevreuil ne riait pas, lui. Pâle, les dents serrées sur sa lèvre qu'il mordait au sang, il s'était remis en posture et avait engagé si vivement le fer qu'il jaillit du choc des étincelles.

Le moment était devenu critique et décisif.

Montchevreuil avait consulté sa montre durant l'intermède de trève et de repos, et constaté avec un froncement de sourcil de mauvais augure que l'heure de son rendez-vous avec la marquise Sciarra-Melfiore était dépassée et que c'était là une occasion perdue, une bonne fortune manquée. Or, avec les femmes, comme avec la Fortune, moins capricieuse et moins changeante qu'elles, il est bon de profiter du moment et ridicule d'arriver en retard.

Furieux de ce *fiasco*, Montchevreuil se promit de le faire payer à son adversaire. Il se tint parole. Après avoir fatigué, ébloui d'une prestigieuse série de dégagements, son adversaire déconcerté par cette hasardeuse improvisation, en dehors de toutes les règles, il profita de l'occasion, se fendit à fond dans une botte foudroyante, et Jacques de Candéran, lâchant son épée, tomba à la renverse sur le sable, rougi de son sang, avec un soupir étouffé.

—Enfin! s'écria Montchevreuil par une exclamation qui indiquait encore plus de lassitude que de colère, en agitant fébrilement son épée.

Ce fut le premier mouvement d'égoïsme exaspéré, d'orgueil triomphant.

Le second fut meilleur: il jeta son épée.

—Je ne puis pourtant pas laisser mourir là, sans secours, comme un chien galeux, un homme assez brave pour m'insulter, assez fou pour m'avoir épargné, murmura Montchevreuil en s'entretenant ainsi tout haut avec sa conscience.

Le bon mouvement gagnait du terrain.

—Crépillon! commanda le comte.

Crépillon, cloué sur son chapiteau par la surprise, la terreur, peut-être la pitié, ne bougeait pas plus qu'un terme.

—Approche, fainéant, tonna Montchevreuil. Ils sont bien tous les mêmes; gênants, quand on n'a pas besoin d'eux, immobiles dès que, par hasard, ils sont bons à quelque chose. Faudra-t-il une autre confirmation pour te réveiller?

A la menace d'un second fouetté, qui, ne pouvant plus rencontrer sa casquette, rencontrerait forcément son visage, Crépillon prit son élan et bondit dans le cercle lumineux.

— C'est bien; prends ce mouchoir, ordonna Montchevreuil, et va le tremper à la source voisine.

Pendant que le groom s'acquittait de sa commission, Montchevreuil avait déboutonné l'habit du blessé, avait découvert sous sa chemise, au-dessous du sein droit, une ouverture triangulaire d'où le sang, symptôme heureux d'ailleurs, jaillissait avec assez d'abondance; puis il avait tâté le pouls, à peine distinct. Les yeux étaient fermés. Candéran était évanoui.

—Puisqu'il a cette chance, dit Montchevreuil, que je ne l'ai pas tué sur le coup, et qu'il peut en revenir, il faut le tirer de là, ne fût-ce que pour une meilleure occasion.

Crépillon était revenu. Le comte lava, en homme expert et qui en avait vu bien d'autres, la blessure, étancha le sang, banda la plaie avec son mouchoir, jeta de l'eau au visage de Candéran, sans parvenir à le ranimer.

—Allons! dit Montchevreuil qui avait pris son parti, il n'y a qu'un moyen de le faire sortir d'ici, c'est de l'emporter. C'est ennuyeux, mais, à la guerre comme à la guerre. Nous ne sommes pas venus ici pour nous amuser.

Il referma l'habit du blessé.

—Crépillon, prends une des lanternes, ordonna-t-il.

—Et les épées? monsieur.

—On peut les laisser ici; elles serviront à d'autres.

Là-dessus Montchevreuil, qui était d'une taille athlétique et d'une force herculéenne, souleva le corps de Candéran, inerte comme celui d'un homme endormi, et d'un jet le plaça sur son épaule, où il le maintint de la main droite.

—Crépillon, prends l'autre lanterne et donne-la-moi.

Le comte prit la lanterne de la main gauche.

—Maintenant, acheva-t-il en se mettant en marche, en avant et doucement. Tiens-toi derrière moi en serre-file, en soutenant la tête de façon à ce qu'elle ne balance pas et à ce que le corps ne soit pas secoué. Toute agitation pourrait être mortelle, en provoquant l'étouffement d'une hémorrhagie intérieure.

Quand ils repassèrent devant la loge du concierge, Crépillon, sur l'ordre du comte, y plaça une des lanternes, gardant l'autre pour l'accompagner.

—Prends ma bourse dans ma poche, ordonna Montchevreuil. Tires en cinq louis [illegible] un à un.

[illegible] bruit métallique le concierge [illegible]

—Eh bien, demanda-t-il d'une voix presque gaillarde, a-t-on fait de bonne besogne?

—Ceci, ceci, entre les deux, répondit Montchevreuil.

—Allons, allons, ce sera pour une autre fois, continua le concierge. Au plaisir de vous revoir.

Le cordon fut tiré, la petite porte s'ouvrit et Montchevreuil se retrouva dans la rue, accompagné de Crépillon, portant en lanterne et chargé de son fardeau,—nos vivants, disait-il,—mais mourant.

—Dans quelques minutes, ajouta-t-il en continuant de se concerter avec lui-même, c'est un homme mort. Le mouvement lui fait plus de tort que mon épée. Or, un blessé, c'est déjà gênant; mais un cadavre, c'est tout à fait incommode pour circuler dans les rues, si mal faite que soit en ce moment la police. Ma foi, à la grâce de Dieu. J'ai fait ce que j'ai pu. Arrive qui prenne la suite de ce sauvetage. J'ai assez fait, pour ma part, le bon Samaritain.

Il déposa avec précaution le corps de Jacques de Candéran, demeuré sans mouvement et sans voix, sur la plate-forme du petit perron à balcon et à double escalier, au haut duquel s'ouvrait la porte de l'hôtel dont nous avons donné tout à l'heure, en passant, le bref signalement.

Par son ordre, Crépillon plaça la lanterne allumée à côté du blessé, toujours en syncope, dont la tête pâle, aux yeux clos, aux cheveux épandus, fut soulevée et appuyée au mur, avec une pierre pour oreiller, afin que le faible cours de sa respiration embarrassée ne fût pas subitement étouffé par la tension de la position horizontale.

Ayant ainsi pris toutes les précautions, tous les ménagements possibles pour que le blessé n'eût pas trop à souffrir de son abandon, Montchevreuil, se fiant d'ailleurs à la mine débonnaire d'une maison qui ne semblait pas devoir être inhospitalière, donna à voix basse à Crépillon ses dernières instructions, ponctuellement exécutées dans le détail indiqué.

—Reste-là, et quand tu ne me distingueras plus que comme une ombre vague dans le lointain, tu frapperas, tu sonneras à la fois, afin que ceux qui n'entendraient pas la sonnette entendent le marteau, tu décamperas vivement et me rejoindras en faisant, au besoin, s'il y a lieu de dépister quelque curiosité indiscrète, un de ces crochets qui te sont familiers.

Montchevreuil s'éloigna en sifflotant. Quand il eut à son pas disparu dans la vapeur d'une nuit de mars à peine éclairée ça et là par le rayon vacillant d'un réverbère, Crépillon, selon sa consigne, souleva le marteau de la porte ferrée de clous à grosse tête ternie. Il n'était pas retombé lourdement sur l'huis massif, faisant pénétrer jusque dans le fond de la maison le bruit de son appel, accompagné du tintement de la sonnette, que le groom, prenant ses jambes à son cou, détalait comme un lièvre, disparaissait au coin de la première rue transversale qui s'offrit à lui et rejoignait en zigzag son maître, que nous allons suivre nous-même.

(*A continuer*).

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, s'il y a [illegible]

Il se rattera, à chaque voyage, avec le steamer [illegible] pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bayou.

Ces voyages ne seront pas [illegible] ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 29 de la rue de l'Union.

[illegible] Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse, Commis.

[illegible] à Vicksburg à la ligne Parfait pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WOBE, 109 Commune et HITE & CARLIN, à rue Tchoupitoulas.

Le consigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et de Texas.

W. B. BROCKETT, Agent. Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bon bateau à vapeur NEW EARLY ABLE, Capitaine R. SINNOT, Commis GEO. O. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à L. W. ADAMS, No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M. Pour Bayou Sara, Waterloo, Morganza, Fort Hudson, Lobdell Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe, OUACHITA BELLE, J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 33 Gravier. LORD & McPEAKE, 43 Camp.

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge. Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur ST. JOHN, J. P. McELROY, Capitaine, [illegible], Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No. 23 Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux. Deux fois par semaine.

HENRY TETE, J. F. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soirs à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.

La TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St-Louis.

Paquebot de jour jusqu'à Donaldsonville

Le Steamer rapide et sa marcheur RAPID TRANSIT, F. J. Oakes, Capitaine, L. G. Generelly, Commis, part du pied de la rue Conti les Lundis, Mercredis et Vendredis à 10 heures précises du matin.

Revenant tous les deux jours, il part de Donaldsonville à 6 heures du matin. Pour le passage s'adresser à bord ou à C. G. WAYNE, Agent, [illegible]

N. B.—Il est défendu à qui que ce soit de contracter pour le Steamer "Rapid Transit," à moins d'avoir un ordre de moi.

F. J. OAKES, Capitaine.

AGENTS DE L'ABEILLE.

J. JUST COMES, à Donaldsonville, pour ce paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

H. C. BERNARD, à [illegible] Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

E. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

E. ESCOFFET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX à Natchitoches.

M. Wm. L. RECHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

O. ROBERT, Thibodeaux, paroisse Lafourche.

P. HAMARD, St-Martinville.

VALERY THIBODEAUX, Pont-Breaux.

A. DUBIC, Abbéville.

- FERETIN, Grand-Coteau.

NIEN CONSOULIN, Franklin.

NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Mansura (Avoyelles).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à [illegible]

Wm. [illegible], à Jeanerette, paroisse St-Mary.

EDGARD [illegible] Baie, St.-Louis.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes. Washington, 12 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

[illegible]

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

à la Nouvelle-Orléans, Lne, LE MARDI, 12 Mars 1878,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

DE LA LOTERIE A $2.

CLASSE C,

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110 400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU Mardi, 12 Mars 1878,

—A LA— NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

Voyez la Distribution! Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, soit...	$30,000
1 Lot de....	10,000	10,000
1 Lot de....	5,000	5,000
2 Lots de....	2,500	5,000
5 Lots de....	1,000	5,000
20 Lots de....	500	10,000
100 Lots de....	100	10,000
200 Lots de....	50	10,000
500 Lots de....	20	10,000
1000 Lots de....	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf tickets restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit...	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf tickets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit...	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf tickets restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit...	900
1,857 Lots se montant à...	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, New-Orléans Post Office.

Transmettez l'argent par des cédules sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU 12 MARS 1878, TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sans exigées de dépôt, investissement, accompagner les demandes de ceux qui désirent être nommés.

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTES LETTRES [illegible]

Bon Marché!!! Bon Marché!!!

LE PALAIS —DES— MEUBLES

A l'Enseigne de l'AIGLE D'OR,

Jos. B. Hubbard

Au No 122 de la rue des Remparts, côté Sud, coin Perdido,

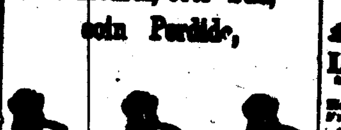

Vient de compléter son stock et offre un assortiment aussi beau, aussi varié, des genres aussi nouveaux que ceux d'aucun autre établissement du Sud.

Les mobiliers de chambres sont superbes et se vendent à une modicité de prix inouïe.

Armoires à Glaces,
Toilettes Françaises,
Matelats à Ressorts
Plumes d'Oies vivantes,
AMEUBLEMENTS de SALONS,
de manufacture locale, à couvertures de soie, laine et soie et poils de chèvre;
GLACES, à cadres dorés ou en noyer;
Tables,
Chaises de fantaisie,
Berceuses,
Pupitres de salons,
Tables de jeu,
Etagères,
Secrétaires pour dames,
Etagères,
Tables à ouvrage
&c., &c., &c., &c.

CADEAUX —DE— Jours de Fête!

Un choix de BUFFETS parmi lesquels se trouvent les Reine Anne et East Lake.

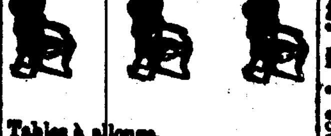

Tables à allonge,
Services en argent et en porcelaine,
Ameublements de Bibliothèque et de Vestibule,
Bibliothèques, Tables de Bibliothèques, Secrétaires, Secrétaires à cylindres, Pupitres, Tables de Bureaux.
Chaises de Vestibule—les plus élégantes et les plus simples,
Porte-Chapeaux et Porte-Parapluies, Pliants,
Meubles Communs et Ordinaire pour la campagne, pour les domestiques et pour la cuisine,

—A UNE— REDUCTION DE PRIX.

La Maison a été établie en 1840.

Sa réputation est sa meilleure recommandation.

SA DEVISE EST "Bon Marché au Comptant!"

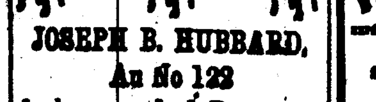

JOSEPH B. HUBBARD, Au No 122 de la rue des Remparts, 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Delord, mercredi, 20 février,
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 6 mars.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 20 mars

PRIX DE PASSAGE ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS

Passage d'Europe avec arrangement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $[illegible] en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent. Quitter Court, No 3, Nouvelle-Orléans.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER.
NEW ORLEANS.
HUDSON.
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse JEUDI, 21 Fev, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise pour cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine....$[illegible]
" Entrepont.....[illegible]
" Billet d'excursion [illegible]

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 67.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier d'automne pendant comme ci-dessous:

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover	22 janv.	environ —
Frankfurt	2 fév.	—

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE.

De [illegible], Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans;

Chambre.....$90 en or. Entrepont......$36, en or. De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre et Brême:

Chambre.....$90 en or. Entrepont.....$36 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambre.....$[illegible] en or, Entrepont....$[illegible] en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer le nombre des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à Ed. F. STOCKMEYER & Co., Agents. No 44 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Tamo.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE partira du pied de la rue Bienville, à sept heures et trente minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 4 heures pm pour être arrivé à la Nlle-Orléans à 6 P. M.

Le bateau qui se rendra au train d'excursion du Dimanche partira à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 6 heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures et 30 minutes et sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE, Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

[redacted]

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès, le Dimanche seulement....7:30 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement....9:30 P. M.
Exprès.....5:00 P. M.	Exprès.....9:45 A. M.
Train à passagers, le Dimanche excepté.....7:30 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté.....4 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face de City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.

A. S. ROBINSON, Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

[redacted]

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only.......7:30 A. M.	Express, Sunday only.......5:30 P. M.
Express.....5:00 P. M.	Express.....9:45 A. M.
Passenger, except Sunday.......7:30 A. M.	Passenger, except Sunday.......4 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. M. ROBINSON, Supt. J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

[redacted]

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 13 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS	ARRIVEES
Express No 1...5:00 P M	Express No 2...9:35 A M
Express No 3...7:30 A M	Express No 4...10:00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs en destination de St-Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Magnolia City partent de la Nlle-Orléans à 1h.40 P M, le samedi, et à 7 heures le dimanche. Ils arrivent à 9 h 30m A M et à 10 h. P M, le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent. F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.

Great Jackson Route.

[redacted]

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope st. Depot from Nov, 13th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:00 PM	Express No 2...9:35 AM
Express No 3...7:30 AM	Express No 4...10:00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:35 A. M., and 10:00 P. M., Monday.

Tickets, for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent. F. CHANDLER, General Passenger Agent.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, A HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lobadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos expéditeurs réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui l'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il devra être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY, Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Magasin et Notre-Dame.

—Il ne sera plus reçu de fret après 3 heures. [illegible] CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRECIEE PAR LES MEDECINS FRANÇAIS

HUILE DEROLQUE

HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES

Supériorité reconnue

Sans Odeur et sans Goût

MEDAILLE D'ARGENT

DEPOT GENERAL A PARIS

BUCHAMP, Pharmacien, [illegible] rue des Martyrs.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à l'article 1 de la Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année se terminant le 31 décembre 1877.

Primes reçues pour risques de feu	$104,[illegible] 51	
Primes reçues pour risques de rivière	[illegible]	
Primes reçues pour risques de marine	[illegible]	
Réservé pour risques non terminés de 1876	[illegible]	$[illegible]
Moins:		
Pertes de feu	$[illegible]	
Pertes de rivière	[illegible]	
Pertes maritimes	[illegible]	
Réduction	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Réservé pour pertes ajustées, mais non échues	[illegible]	
Dépenses, commissions, taxes, loyers, &c., moins escomptes et intérêt, &c	[illegible]	$[illegible]
Profits nets		$[illegible]
Réservé pour risques non terminés, pour l'année 1877, après déduction de l'intérêt, des dividendes, etc., ci-dessus	$ 71,144 73	
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets d'actions constituant le capital	$111,[illegible]	
Argent en caisse	[illegible]	
Prêts sur garantie	[illegible]	
Billets à recevoir	[illegible]	
Actions de banques	[illegible]	
Propriétés foncières	[illegible]	
Meubles de bureau, etc	[illegible]	
Primes en voie de collection	[illegible]	
Total	$[illegible] 70	

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte prise des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

R. H. BENNERS, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.

Fait et assermenté devant moi, notaire, ce 16 janvier 1878.

W. B. KLEINPETER, Notaire.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1878.

A un meeting du Conseil de Direction tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à prendre des profits nets de l'année se terminant le 31 décembre 1877, à savoir:

1o Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt annuel sur le capital payé.

2o Cinq pour cent (5 pour cent) à reporter au Fonds de Réserve conformément à la section 3, Art. VIII de la Charte.

3o Dix pour cent (10 pour cent) à reporter au crédit de l'Association bienfaisante des Pompiers de la Nlle Orléans, pour l'entretien des Veuves et des Orphelins et la caisse de secours générale de la dite Association, conformément à la section 4, Art. VIII de la Charte.

4o Cinq pour cent (5 pour cent) de dividende, aux porteurs de capital payé.

5o Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) de dividende aux assurés participants.

Toutes déclarations de dividendes à être reportées au crédit des billets donnés pour actions, conformément à la section 5, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants aux assurés (non actionnaires) payables comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président. T. PRUDHOMME, Vice-président. R. H. BENNERS, secrétaire.

CONSEIL DES DIRECTEURS

JACOB ALEXANDER,	A. F. KIP,
LEON BERTOLI,	E. S. LEVY,
E. H. BIERHORST,	LOUIS A. WILTZ,
L. E. CAIN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPORL,
I. N. MARKS,	WASH MARKS,
CHAS HEMARD,	OTTO THOMAN,
C. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. M. ISAACSON,	BERRY RUSSELL.

Primes reçues en 1875, dix mois	$ 87,[illegible] 72
— en 1876	87,[illegible]
— en 1877	123,[illegible]

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL:

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 1 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie		$[illegible]
Sur les risques de mer		[illegible]
Sur les risques de rivières		[illegible]
Total des primes		[illegible]
En moins primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1877		[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	127,[illegible]	
Sur risques de mer	17,[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]	
Réassurances et primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière en cette ville	[illegible]
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, par-devant moi, ce 7 juin 1877

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	R. TOBY,
S. E. RELF,	HY. REESE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ.	

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 10 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes maritimes	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	$[illegible]
Primes annulées, moins réassurance et primes rendues		[illegible]
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$[illegible]	
Pertes maritimes	7,[illegible]	
Pertes de rivières	[illegible]	$[illegible]
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$[illegible]	
Moins loyers, avantages, épargnes, etc.	11,[illegible] 73	[illegible]
Profits bruts		$[illegible]

Bons $[illegible] appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des anciennes dettes.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$[illegible]
Prêts sur bons et sur hypothèque	[illegible]
Prêts remboursables sur demande	[illegible]
Argent	[illegible]
Bons de ville	[illegible]
Actions de banque et autres	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de collection et comptes courants	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 10 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a aujourd'hui, après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT aux assurés, payable LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben C. Bush,
John Phelps,	Joseph Bowling,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	E. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Hall,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Bauerheim,	A. Lovell,
Simon Forcheimer,	Wm H. [illegible]
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Joe H. King,	Henry M. Preston

J. J. Etter.

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Jusqu'à décembre 31 1877.

(CHARLES [illegible])

Primes de feu	$[illegible]	
Primes maritimes	64,[illegible] 41	
Primes de rivière	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
Moins		
Primes sur risques non expirés	$ [illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	$[illegible]
Primes nettes		$[illegible]
A ajouter: intérêt et courtage		[illegible]
		$[illegible]
A déduire:		
Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes maritimes	17,[illegible]	
Pertes de rivière	[illegible]	$[illegible] 70
Réduction (rabais)	[illegible]	
Dépenses générales	[illegible]	
Taxes et licences d'Etat et de ville	[illegible]	
Board of underwriters	[illegible]	$[illegible]
Profits pour l'année 1877		$[illegible]
A déduire:		
Profits et pertes	$ [illegible]	
Dividende, 30 juin 1877	$[illegible]	
Dividende, 31 décembre 1877	[illegible]	[illegible]
Balance		$[illegible]

Actif de la Compagnie à la valeur actuelle de la valeur.

Argent en Banque	$ [illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Gold Bonds des Etats-Unis, N. O. City R. R. Co, Jackson & G. N. R. R. Co., bons de liés hypothèque, actions de banques et de compagnies d'assurance, et consols de l'Etat de la Louisiane	[illegible] 41
Bill. à recevoir (pour primes)	11,[illegible]
Billets de première hypothèque, billets avec garantie	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie,

J. W. HINCKS, secrétaire. J. TUYES, président.

Fait et assermenté devant moi ce 16 janvier A. D. 1878.

JOHN L. LARESCHE, 3ème Justice de Paix.

A un meeting du Conseil de Direction qui a été tenu le 10 du courant il a été résolu de payer l'intérêt-dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 16 courant.

N. O. 16 Janvier 1878. J. W. HINCKS, secrétaire.

DIRECTEURS.

ERNEST MERILH,	E. GALLY,
CHARLES LAFITTE,	ANT. CARRIERE,
CHS E. SCHMIDT,	JULES ALDIGE,
CHARLES J. LEEDS,	W. A. BELL,
D. FATJO	PIERRE FOUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES,

ANNUAL STATEMENT —OF THE— New Orleans Insurance Company.

Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums	$[illegible]	
Marine premiums	[illegible]	
River premiums	[illegible]	
Total premiums		$[illegible]
Less—		
Premiums on expired risks	$[illegible]	
Return premiums	12,[illegible]	
Reinsurance	[illegible]	[illegible]
Net earned premiums		$[illegible]
Add interest and salvages		[illegible]
		$[illegible]
Deduct—		
Fire losses	$[illegible]	
Marine losses	17,[illegible]	
River losses	[illegible]	[illegible]
Rebate on , 15 per cent	[illegible]	
General expenses	[illegible]	
State and city taxes and license	[illegible]	
Board of Underwriters	[illegible]	[illegible]
Profit for the year 1877		$[illegible]
Deduct—		
Profit and loss	[illegible]	
Dividend, June 30, 1877	$[illegible]	
Dividend, december 31, 1877	[illegible]	[illegible]
Balance		[illegible]

ASSETS OF THE COMPANY AT THEIR MARKET VALUE.

Cash in bank	$[illegible]
Real estate	[illegible] 12
United States Gold Bonds, New Orleans City Railroad Company, Jackson and Grand Northern Railroad Company (1st mortgage bonds), Bank and Insurance Stocks and Louisiana State Consols	[illegible]
Bills receivable (for premiums)	11,[illegible]
First mortgage notes and pledge notes	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President. J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth January, A. D. 1878.

JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.

J. W. HINCKS, Secretary. New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	E. Gally,
Charles Lafitte,	Ant. Carrière,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schreiber,	Jules Tuyes.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104 ....CANAL STREET.......... 104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—		
On Fire Risks		$[illegible]
On Marine Risks		[illegible]
On River Risks		[illegible]
Total Premiums		[illegible]
Less Unearned Premiums		[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$[illegible]
Losses paid:		
On Fire Risks	$[illegible]	
On Marine Risks	17,[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Taxes and expenses, less interest	[illegible]	
Reinsurance and return Premiums	[illegible]	[illegible]
Profit		$[illegible]
The Company have the following assets:		
Real Estate		$[illegible]
City Bonds		[illegible]
Banks, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds		[illegible]
Notes secured by mortgage		[illegible]
Notes secured by pledge		[illegible]
Bills receivable		[illegible]
Premium in course of collection		[illegible]
Cash on hand		[illegible]
		$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	R. TOBY,
S. E. RELF,	D. FATJO,
HY. REESE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	